

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse

CAHORS					ARRIVÉES A					CAHORS			MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p <sup>r</sup> Montaub.	Arrivées	Dép. p <sup>r</sup> Cahors	Dép. p <sup>r</sup> Toulouse	(Arrivée)		
10 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> matin.	6 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> matin.	8 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> m.	Midi 18 <sup>m</sup>	3 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s.	Midi 36 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> m.	5 <sup>h</sup> 5 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 1 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 56 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 21 <sup>m</sup> mat.		
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 <sup>h</sup> 15 <sup>m</sup> s.	2 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> soir.		
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	—	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —		

Train de foire : Départ de Libos à 6<sup>h</sup> 50<sup>m</sup> matin. — Arrivée à Cahors à 8<sup>h</sup> 50<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 24 Mars.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 mars.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi électorale.

#### Le scrutin de liste.

M. Hénon continue son discours de la veille. — Le grief qu'on adresse au scrutin d'arrondissement, c'est de favoriser la candidature officielle ; mais, avec le scrutin de liste, le suffrage universel est une proie plus facile à ressaisir par ceux qui l'ont perdue. C'est pour cela que l'opposition le défend.

C'est, selon moi, aussi pour ce motif, que le gouvernement devrait repousser le scrutin de liste qui est une expérience à faire, mais qui serait une expérience bien hasardeuse dans un moment comme celui que nous traversons, et dans lequel se dressent les questions les plus difficiles à l'intérieur et à l'extérieur.

M. Waldeck-Rousseau. — Il ne faut pas voir sous un aspect trop pessimiste le fonctionnement du suffrage universel.

Dans un pays où tant de races diverses ont formé des alluvions successives, ce n'est pas du jour au lendemain qu'un mode de scrutin peut transformer de fond en comble les idées et les mœurs. Pourquoi nous objecte-t-on, changer ce qui existe ? Pourquoi céder à une sorte de fureur d'innovation ? Je répondrai : parce que le mode actuel de scrutin ne donne pas les résultats qu'on serait en droit de lui demander.

Le scrutin d'arrondissement prolongé peut, en effet, diviser le parti républicain. Le scrutin de liste, au contraire, peut rétablir l'union et la concorde.

Avec le scrutin d'arrondissement, on ne peut prendre la place de son adversaire qu'en multipliant les promesses et en évoquant les questions qui divisent. Il en résulte une excessive complication de programmes qui ne permet pas de discerner la véritable opinion du corps électoral.

Le scrutin de liste, au contraire, simplifie les questions et permet aux électeurs de se prononcer clairement pour ou contre tel ou tel ensemble d'opinions. Il n'y a pas actuellement de nécessité plus impérieuse que l'union et la cohésion.

Or, ce n'est pas sur les personnes, c'est sur les questions que doit se faire le premier accord ; car, dans ces conditions, le scrutin de liste ne peut offrir aucun danger.

Il y va de l'avenir d'un gouvernement régulier et puissant d'élargir la base de son organisation électorale. Mon opinion est que le pays trouvera des avantages à ce que sa souveraineté nationale soit hautement affirmée.

M. Cunéo-Ornano. — Le seul but de la proposition n'est pas de consulter le pays, mais d'arriver à ce que le pays passe condamnation sur les aventures de la Tunisie et du Tonkin. La discussion qui nous occupe, trahit une crainte qu'il est bon de dénoncer au pays.

Avec l'heure des élections, arrive le quart d'heure de Rabelais. Quel que soit le mode électoral, le verdict sera le même. Les élections diront à la majorité qu'elle a mal géré les affaires du pays.

La discussion générale est close. L'article premier est adopté par 430 voix contre 77. La Chambre décide qu'elle passera à la discussion des articles.

L'article premier est ainsi conçu : « Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste. » Il est adopté.

M. Courmeaux. — Je propose d'ajouter à l'article premier les mots suivants : « Avec représentation proportionnelle des majorités et des minorités. »

Puisque la Chambre adopte le principe du scrutin de liste, elle doit s'efforcer d'apporter à cette réforme toutes les améliorations possibles. Avec le système que je propose, tous les électeurs seraient représentés ; tandis qu'avec le système actuel, il n'y a pas plus des deux cinquièmes des électeurs représentés.

Par 348 voix contre 78, l'amendement n'est pas adopté.

M. le marquis des Roys. — Je demande l'admission de l'amendement suivant :

« Chaque département nomme un député à raison de 19,000 électeurs inscrits, et un en plus, quand le nombre excédant des électeurs dépasse 10,000. »

M. Ribot soutient cet amendement en disant que le chiffre des électeurs, bien plus que le chiffre de la population, reflète l'opinion du pays.

Après M. Ribot, M. Constans demande l'ajournement à lundi, pour répondre. Adopté.

### SÉNAT

Séance du 21 mars.

Au début de la séance, adoption d'un crédit de 846,000 fr. pour l'outillage de l'Hôtel des Postes. On reprend la suite de la discussion du budget de 1885.

M. Carnot, au nom de la gauche républicaine, explique le vote que ce groupe se propose d'émettre. « Nous entendons, dit M. Carnot, réserver d'une manière absolue les droits du Sénat. Mais dans un esprit de conciliation et de patriotisme, dans l'intérêt supérieur de la France et de la République, nous croyons devoir adopter les résolutions budgétaires votées par la Chambre. »

Le président explique l'ordre des chapitres modifiés par la Chambre.

Sur le traitement de l'archevêque de Paris et des évêques, M. Chesnelong propose de rétablir les 65,000 fr. supprimés par la Chambre.

M. de Ravignan appuie l'amendement. Il ne voit dans les prétendues réformes budgétaires de la Chambre, qu'une guerre déclarée au clergé.

M. Ferry président du conseil, annonce qu'il va traiter au point de vue général les questions en litige. Le président du conseil n'est pas partisan de la politique qui consiste à exécuter le concordat strictement et dans sa lettre. Il ne s'ensuit pas que le budget des cultes soit invariable. La Chambre peut introduire dans ce budget des économies aussi bien que dans les autres budgets. Ce budget pour être respectable est-il plus sacré et plus inviolable que les autres ? Ce ne peut être l'avis d'une société civile et d'un gouvernement laïque.

D'ailleurs, il faut bien le dire, ce sont les ennemis de la République qui, en mêlant la religion aux luttes entreprises contre le gouvernement, ont provoqué des représailles.

Le cabinet actuel a toujours défendu les principes du Concordat et assuré le fonctionnement du service des cultes.

Les droits du Sénat ont été reconnus par la Chambre ; mais on fait remarquer que, jusqu'à présent, le Sénat a usé de son droit pour augmenter les crédits, jamais pour les diminuer.

« Le pays, dit M. Ferry, ne verrait pas avec plaisir, un conflit entre les deux Chambres. Je vous prie donc de ne pas engager la lutte par amour pour la République. »

M. Chesnelong engage le Sénat à ne pas capituler devant la Chambre et à rétablir les crédits supprimés par elle.

L'amendement est repoussé par 159 voix contre 98.

Le chiffre de la Chambre pour le traitement des curés est adopté.

L'amendement Ravignan rétablissant le crédit pour les chanoines est repoussé par 156 voix contre 96.

Après le rejet d'un amendement de M. Lucien Brun, le Sénat adopte les chiffres de la Chambre pour le personnel du culte catholique et les édifices du culte.

Les bourses des séminaires demeurent supprimées.

### Informations

#### Les vacances parlementaires.

— Les Chambres se sépareront probablement le 31 pour revenir vers le 26 avril, afin de permettre à la Chambre de commencer l'examen du budget.

#### Le chancelier de la Légion d'honneur.

— On annonce que, pour raison de santé, M. le grand chancelier de la Légion d'honneur a demandé à être remplacé dans ses fonctions. Nous croyons savoir qu'un vice-amiral, en activité de service, serait nommé successeur de M. le général Faïdherbe.

#### Conseil municipal de Paris.

— Quatre élections ont eu lieu hier.

M. Berry, conservateur, invalidé, a été réélu (Chaussée-d'Antin) M. Deschamps, radical, invalidé, a été également réélu (Sorbonne)

les vitres et la soirée avançait au milieu des plus profondes ténèbres de la tempête.

Après le souper, toujours sans prononcer un mot, Gilbert se leva, boutonna son pardessus de gros drap, mit son bonnet fourré, tourna autour de son cou quelques mètres d'étoffe rouge et sortit de la maison.

Depuis que Gilbert Sleaford avait pris le fermage de la Maison-Rouge, six ans auparavant, il n'était entré qu'une seule fois au Grand-Château, par une soirée d'orage.

Il y revenait encore, à travers l'obscurité, le vent et la tempête

Comme la première fois, c'était encore Juana qui était le motif qui l'amenait.

Il arriva près de la maison, qui faisait l'effet d'une énorme masse noire au milieu des ténèbres et où l'on voyait très peu de lumières.

Il grinça les dents en lui montrant le poing et fit retentir une cloche.

Deux domestiques, très étonnés, apparurent simultanément à la porte.

— Votre maître est-il chez lui ? — demanda-t-il d'un ton rogue.

Les deux hommes ouvrirent de grands yeux, mais ce visage farouche et barbu commandait la politesse et exigeait une réponse.

— Monsieur n'y est pas. Il est allé dîner à Brightbrook ; il rentrera ce soir ; mais on ne sait, au juste, à quelle heure, — dit l'un des serviteurs.

— Vous êtes bien sûr qu'il n'est pas chez lui ? — reprit Gilbert, en examinant les domestiques d'un air qui les fit précipitamment reculer d'un pas. — Parce que, voyez-vous, vous allez

lui épargner de l'ennui, s'il y est, en lui disant que Gilbert Sleaford est là et qu'il désire le voir, pour des raisons pressantes.

Les deux hommes, sous l'empire d'une vive crainte personnelle, lui assurèrent que M. Abbott, n'était pas à la maison.

— Très-bien. Alors quand il reviendra, dites-lui bien ceci : « Gilbert Sleaford est venu pour vous voir, par cette belle tempête, et il faut absolument qu'il vous voie, ce soir même. Gilbert Sleaford... vous entendez bien... vous fait dire ceci : il faut absolument qu'il vous voie ce soir. Il ne peut pas attendre ici, sans cela il l'aurait fait, mais il vous attendra chez lui... vous entendez. Ce sont là, vous comprenez bien, les propres paroles de Gilbert Sleaford. Vous les répétez à votre maître, l'ami, dès qu'il sera revenu de ce dîner à Brightbrook. »

Sur ce, Gilbert Sleaford se retira et retourna à la Maison-Rouge.

La jeune servante n'était pas couchée, elle était assise et à moitié endormie devant le feu de la cheminée.

Il l'envoya dans sa chambre en jurant.

Elle occupait la petite mansarde de Juana, sous le toit, à côté de la chambre de Gilbert et en face de celles occupées par les fils et les filles de Sleaford.

Elle se mit au lit et s'endormit bientôt profondément.

Elle ne sut jamais combien de temps elle dormit ainsi.

Tous les événements de cette épouvantable nuit s'étaient effacés ou demeuraient confondus dans son cerveau.

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(37)

## JUANA

### DEUXIÈME PARTIE.

— Partie... envolée... — continua Alfred en s'efforçant de se donner du cœur pour tenir tête à son redoutable père, — après avoir au préalable fendu la tête à Daniel avec le manche d'une cravache, et tout cela parce qu'on la priait de chanter chez Waford.

La figure de Gilbert Sleaford s'allongea, ses yeux s'ouvrirent comme s'ils voulaient sortir de leurs orbites.

Il était bien loin de là et ne comprenait qu'une chose : Juana était sauvée.

— Voilà ce qui s'est passé, — continua Alfred en voyant le désappointement de son père.

Là-dessus, il raconta toute l'affaire, sans passion et sans exagération ; il n'épargna pas Daniel ; au fond du cœur, Alfred était enchanté de la cranerie que Juana avait déployée, et il reconnaissait intérieurement toutes les fois qu'il regardait la blessure de son frère.

Quant à lui, jamais de sa vie, il n'avait levé la main sur la jeune fille.

Gilbert Sleaford l'écouta dans un morne silence : après même que son fils eut terminé, il resta immobile, les yeux et la bouche ouverts, absolument stupéfait et muet.

Cette attitude était si inattendue et si frappante que les demoiselles Sleaford échangèrent des regards d'appréhension : elles avaient compté sur une explosion de fureur accompagnée d'imprécations terribles ; elles n'entendaient rien.

Tout à coup, les machoires de Gilbert se rejoignirent avec bruit, comme celle d'un chien qui saisit un os ; puis il tira d'entre ses dents sa pipe noire et courte et se mit lentement à la bourrer, sans accompagner ses gestes d'un seul mot de commentaire.

Il alluma sa pipe et remplit la cuisine d'énormes bouffées de fumée, en gardant toujours le même inquiétant et sinistre silence.

Bientôt, Daniel rentra et son père examina d'une manière toute particulière le bandeau longitudinal qui ornait son front.

Aucun bonjour ne fut échangé ; ce fut à peine si une espèce de grognement sourd s'échappa de la poitrine de Daniel.

Gilbert Sleaford restait plongé dans de profondes réflexions.

La forte et savoureuse odeur, qui accompagnait toujours ce genre de repas chez les Sleaford, annonça le souper.

Gilbert retira sa pipe de sa bouche et se mit à manger de l'air d'un homme qui vient de faire un voyage de quarante milles et qui ne laisse pas la perte de quarante livres et la disparition d'une fille chargée de la grosse besogne de la maison, altérer son appétit.

Mais le repas fut pris dans un silence complet, quelques remarques à voix basse furent échangées entre les jeunes filles.

Au dehors, la neige fondue fouettait toujours



Dans les deux autres collèges, il y a ballottage entre les radicaux et les socialistes.

**Vitriol et mystère.** — Une femme, âgée de 50 ans, est venue plusieurs fois à la Chambre, et a menacé de vitrioler M. Andrieux, qui a plaidé pour elle, dans un procès qu'elle a perdu.

Elle a été arrêtée.

**M. le comte de Paris,** accompagné de la princesse Marie-Amélie, sa fille, et de M. le comte d'Harcourt, est arrivé vendredi à Vienne, venant de Bologne, et est descendu à l'Hôtel Impérial.

M. le comte de Paris a été reçu samedi, par l'empereur François-Joseph, mais sans aucun apparat, le chef de la Maison de France voyageant incognito.

M. le comte de Paris et sa fille ont quitté Vienne, lundi soir, pour retourner en France.

**La santé de l'empereur d'Allemagne.** — On mande de Berlin :

A l'occasion du 88<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'empereur, des membres de la famille impériale et des hôtes princiers sont arrivés en grand nombre. Parmi ces derniers, il faut ajouter deux princes anglais, le roi et le prince héritier de Saxe, le grand-duc de Bade, le prince héritier de Suède. Le duc de Gênes est également attendu.

A cause d'un léger refroidissement, l'empereur Guillaume n'a reçu aujourd'hui que les félicitations de la famille impériale et des princes étrangers.

**L'équilibre du budget.** — Il paraît que M. Tirard compte, pour équilibrer le budget de 1886, sur les recettes que produiront les relèvements des droits de douane sur les blés et les bestiaux.

Le ministre, d'abord, estime les relèvements à 30 millions; mais, définitivement, ils ont été évalués à 28 millions. Nous croyons que ce chiffre est très exagéré, et qu'il se réduira peut-être à 10 millions.

En effet, les approvisionnements en blés sont si considérables, que les importateurs ont pour plus de deux années à inonder le marché français sans acheter de blé à l'étranger. L'importation et les droits de douane vont donc tomber presque à rien, pendant les premières années de l'application des nouvelles taxes.

Nous aurons donc, pour le budget de 1886, un équilibre purement artificiel qui ne tiendra pas devant la réalité.

**Mouvement administratif.** — La Patrie dit :

« L'Agence Havas n'a démenti le mouvement administratif annoncé que sur l'ordre du ministre de l'intérieur pour éloigner les nombreux solliciteurs qui l'assiégeaient. Nous pouvons affirmer que ce mouvement est en préparation au

Tout à coup elle fut éveillée par le bruit de l'orage déchaîné avec furie, de la pluie, qui tombait à torrents en battant contre les vitres comme des aiguilles d'acier, et du vent qui mugissait effroyablement dans les bois.

Il faisait bien froid et elle grelottait sur sa couche si dure.

D'autres bruits encore montaient d'en bas jusqu'à elle... un bruit de voix : on parlait très haut et d'un ton de colère.

Les filles étaient-elles donc de retour ? Non, ce n'étaient pas des voix de femmes ; c'étaient de fortes et rudes voix d'hommes se disputant.

De plus en plus effrayée, elle essaya d'échapper.

Ils étaient deux, et tous les deux semblaient parler à la fois.

Bientôt elle reconnut la voix de son maître, celle de l'autre lui était inconnue.

— Ah ! tu ne veux pas me croire ? Elle entendit distinctement ces paroles, criées plutôt que dites par Sleaford.

— Sacrebleu ! alors, tu vas ne plus en douter. Je les ai en haut, dans ma chambre, ignorés de tous dans cette maison. Allons, viens ! sacrebleu, viens, tu vas les voir, et il faudra bien que tu me croies !... Je les ai là et, ce qui vaut mieux, je te tiens, et je ne t'épargnerai pas !... Non, quand je devrais brûler éternellement dans toutes les chaudières de l'enfer, je ne t'épargnerai pas !

Les épouvantables imprécations dont fut entremêlée cette apostrophe glacèrent le sang de la jeune fille.

cabinet du ministre, qui a convoqué place Beauveau de nombreux préfets avec lesquels ils s'est entendu pour les mutations. »

**Crédit foncier.** — Il a été procédé, dimanche, au Crédit Foncier de France, aux tirages suivants :

Obligations Foncières 3 et 4 0/0 1853 : le numéro 94,441, gagne 100,000 fr.

Le numéro 141,429, gagne 50,000 fr.

Le numéro 27,400 gagne 20,000 fr.

Obligations foncières 4 0/0 1863 : Le numéro 2,322, gagne 100,000 fr. dans la série 7, 30,000 fr. dans la série 36; 5,000 fr. dans les séries 50, 10, 12, 29, 25, 6, 34, 38; et 1,000 dans les séries 14, 20, 5, 32, 28, 15, 31, 33, 39, 2, 9, 18, 37, 3, 17, 11, 17, 3, 22, 1, 20, 4, 21, 23, 19, 24, 13, 35, 16, 26.

### LA GUERRE DE CHINE

**Le général Brière** est à Hanoi, où il organise la colonne qui va opérer, de concert avec les troupes des généraux Négrier et Giovanninelli.

Avant de se mettre en route, le général Brière s'occupe d'assurer les approvisionnements et l'armement des forteresses qu'il vient d'occuper, et qui recevront toutes quatre mois de vivres. Celles de Than-Guyen, ainsi que les fortins enlevés pour débloquer la place, seront munis de tout ce qui peut être nécessaire pour la saison des pluies.

Le général en chef ouvrira ensuite une campagne contre les Pavillons-Noirs, concentrés à Tan-Quan et Lao-Kaï, et qui paralysent toutes les transactions dans le haut fleuve.

Des colonnes françaises vont se diriger sur Tan-Quan par deux routes convergeant sur le village que les Pavillons-Noirs ont couvert de fortifications.

**Le départ de M. Patenôtre.** — Malgré, dit le *National*, le revirement pacifique qui s'est produit dans le conseil de l'empire, le gouvernement chinois n'a encore adressé ni directement ni indirectement à M. Patenôtre aucune proposition susceptible de servir de base à des négociations nouvelles.

La situation fautive qu'a aujourd'hui notre plénipotentiaire à Shang-Haï ne pouvant se prolonger indéfiniment, nous croyons savoir que le gouvernement a résolu d'inviter M. Patenôtre à quitter Shang-Haï, de s'embarquer avec le personnel de la légation si, dans un très court délai, le Tsung-Li-Yamen n'exprime pas d'une manière officielle ses intentions pacifiques.

**Symptômes inquiétants en Cochinchine.** — On mande de Hong-Kong, le 22, au *Times* :

« Les lettres de Saïgon parlent du mécontentement et de l'esprit de sédition qui se manifestent en Cochinchine et au Cambodge, où des bandes armées se sont montrées sur différents points. On craint un soulèvement. »

Elles furent suivies d'un bruit de pas lourds montant l'escalier.

Deux hommes entrèrent dans la chambre voisine.

Il y eut comme un bruit de tâtonnement ; évidemment on cherchait quelque chose, puis un murmure confus de menaces et de malédictions proférées par l'aimable voix de M. Sleaford.

L'autre homme gardait un silence absolu. Puis, on entendit une exclamation de triomphe.

— Là ! — s'écria Sleaford, — les vois-tu ?... N'y touche pas, ou je t'assomme !... Regarde-les seulement. Voilà le second... celui-là est nouveau. Peut-être me croiras-tu, maintenant ? Eloigne-toi... éloigne-toi, ou par tous les diables, je te tords le cou. Crois-tu donc que je vais les lâcher après dix-huit ans ?... Non, tu ne le voudrais pas, n'est-ce pas ?

Ily eut un grand tumulte... la chute d'une lampe... une explosion... une lutte terrible... d'horribles jurons...

Puis, dominant le déchirement de la tempête, la pluie battante, les hurlements du vent, un cri d'agonie perçant, affreux, hors nature, suivi de la chute d'un corps pesant, un gémissement sourd... et tout rentra dans le silence.

La jeune fille se blottit au fond de son lit, glacée de terreur.

On entendit un trépigement de pieds.

Puis encore un silence et enfin des pas rapides descendant l'escalier.

Une porte s'ouvrit, se referma, puis tout retomba dans l'obscurité et le silence dans cet effroyable intérieur, tandis que la tempête continuait à

Londres, 23 mars.

**La situation à Lang-Son.** — On mande de Hong-Kong, au *Standard*, que les troupes françaises sont incapables de faire un mouvement en avant de Lang-Son. La contrée environnante est complètement dévastée, le corps d'occupation a le plus grand mal à se procurer des vivres.

Il est constamment harcelé par les Chinois.

La même dépêche rapporte que des forces chinoises, établies dans le voisinage de Tuan-Quan, sont formidables.

**Nos pertes au Tonkin.** — Le 15 mars, le ministre de la guerre a reçu du général Brière de l'Isle l'état nominatif complet de nos pertes pendant les trois dernières affaires.

A Lang-Son, 9 tués, dont le sous-lieutenant Portier, porté d'abord comme grièvement blessé et qui a succombé; 17 blessés grièvement, dont le capitaine Bérard, et 25 blessés légèrement.

Pendant le siège de Tuyen-Quan, la garnison a eu 48 tués et 220 blessés, dont 32 grièvement.

La brigade Giovanninelli a perdu dans les combats du 2 et du 3 mars, près de Tuyen-Quan, 70 tués et 336 blessés, dont 150 grièvement.

Le *Journal officiel* publiera cette liste, aussitôt que les familles auront été prévenues par le ministère.

**Angleterre et Russie.** — Le bruit a couru, dimanche, que M. de Giers, ministre des affaires étrangères de Russie, avait donné sa démission et que la guerre entre la Russie et l'Angleterre était imminente.

Mais, dit l'*Observer*, aucune confirmation de ce bruit n'est arrivée jusqu'au moment où nous mettons sous presse.

On télégraphie de Londres :

L'*Observer* a des raisons de croire que des négociations sont engagées entre le gouvernement français et le gouvernement chinois pour un armistice immédiat, en vue de la cessation définitive des hostilités.

### CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Sont nommés sous-lieutenants au 7<sup>e</sup> de ligne, MM. Loubet, Roques, Celle et Pelleport.

M. Hemmerlin, lieutenant de gendarmerie à Gourdon, est nommé capitaine à Aubusson.

Le ministre de l'intérieur a décerné, sur la proposition du préfet du Lot, une médaille d'honneur en argent de 2<sup>e</sup> classe à M. Jean-Baptiste Escande, commis-rédacteur au cabinet du ministre des postes et des télégraphes, qui s'est distingué dans plusieurs incendies survenus, à Puy-l'Évêque, en 1869 et 1870.

mugir au dehors.

Ce silence épouvantable fut interrompu de la manière la plus lugubre par un gémissement qui arriva à l'oreille tendue de la malheureuse fille terrifiée.

— Au secours ! — criait une voix faible. — Je me meurs...

Elle n'osait pas bouger, ses dents claquaient, le lit tremblait sous elle.

— Au secours !... — reprit la même voix éteinte. — Au nom du ciel... au secours !...

Elle était incapable de remuer, il lui semblait être rivée au lit sur lequel elle était accroupie.

Ce cri terrible ne se renouvela pas...

Un calme profond régnait dans la chambre voisine.

Comment se passèrent les heures de cette épouvantable nuit ?

La malheureuse créature, terrifiée par l'horreur, n'aurait pu le dire.

Elle ne bougea pas; elle s'était blottie comme une masse sous les couvertures et elle y resta toute grelottante.

Avec les premières lueurs grisâtres de l'aurore, elle se leva raide et engourdie, s'habilla, ouvrit la porte d'une main tremblante, en fermant les yeux, de peur de les ouvrir sur quelque horrible spectre, et s'empressa d'ôter les verrous et de sortir de cette affreuse maison, pour courir dans les champs, afin de fuir au plus vite ce lieu d'épouvante.

La matinée était âpre et agitée, la tempête n'était pas encore apaisée, de grands nuages encore chargés de pluie menaçaient la terre, le vent

**Conseils de révision et revues d'appel.** — Nous avons publié l'itinéraire du Conseil de révision dans le Lot.

Dans l'intérêt des familles, nous faisons connaître aujourd'hui la situation des jeunes gens qui ont à assister aux revues d'appel, précédant au chef-lieu de chaque canton, la séance du Conseil de révision.

Sont convoqués à la revue d'appel et tenus d'y assister porteurs de leur livret sous peine de peines disciplinaires :

1<sup>o</sup> Classes 1880 et 1882.

Les jeunes gens restés dans leurs foyers et militaires qui y ont été renvoyés en vertu de décisions ministérielles spéciales.

Les jeunes gens dispensés du service en temps de paix en vertu de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1882 (aînés d'orphelins, fils de veuves, de septuagénaires, frères de militaires en activité ou morts sous les drapeaux, réformés ou retraités, etc.)

Les jeunes gens maintenus dans leurs foyers comme soutiens de familles (art. 22 de la loi).

2<sup>o</sup> classes de 1872, 1875, 1878, 1880 et 1882.

Les jeunes gens classés dans le service auxiliaire, par décision du Conseil de Révision. Tous les hommes soumis à la revue, et qui seront présents dans les communes du canton, seront tenus de se rendre, le jour du conseil de révision, à l'ordre de convocation, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision, sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

Les jeunes soldats qui ont obtenu des sursis d'appel et les engagés conditionnels en sursis sont dispensés d'assister à cet appel.

Complétons ces indications en rappelant que les ajournés des classes 1882 et 1883 sont dans l'obligation de se représenter à nouveau, cette année, devant le conseil de révision. A moins d'une autorisation spéciale, ils devront, conformément à l'article 18 de la loi du 24 juillet 1872, se présenter au chef-lieu de canton où l'année précédente, le conseil de révision les a ajournés.

Les hommes de cette catégorie négligent souvent de faire renouveler tous les ans la formalité dont ils ont bénéficié pour cause de faiblesse de constitution ou d'études à terminer devant les facultés. Leur absence entraîne irrévocablement une déclaration de « bon pour le service, » c'est à dire un ordre d'appel sous les drapeaux pour le 1<sup>er</sup> décembre prochain.

**Banque de France.** — Un concours sera ouvert au siège de la Banque de France, à Paris, le dimanche 12 avril prochain, pour l'admission aux emplois de commis titulaires. La liste d'inscription sera close le 31 mars courant. Les demandes qui parviendront après cette date au cabinet du gouverneur ne seront pas acceptées.

les balayait avec furie ; le jour pâle et blafard était à peine visible.

Mais, dans la maison la plus proche, un paysan venait de se lever, et au moment où il ouvrit sa porte et ses fenêtres, il aperçut une silhouette haletante qui bondit vers lui, ouvrit la porte de la maison, et vint tomber épuisée sur le seuil.

Il la releva, assit la pauvre créature sur une chaise et, au milieu de suffocations et de paroles incohérentes, elle raconta son histoire.

Elle était courte.

Un meurtre avait été commis chez Sleaford.

L'homme partit aussitôt, réveilla quelques voisins, et tous se dirigèrent vers la Maison-Rouge.

Sur la route, ils rencontrèrent le char à bancs contenant les fils et les filles de Sleaford, exténués de fatigue.

On leur apprit la catastrophe dont leur maison avait été le théâtre.

Cinq minutes après, ils arrivèrent à la ferme.

Ils montèrent l'escalier en toute hâte et s'arrêtèrent involontairement devant cette porte fermée.

A. FLEMING.

(A suivre).



SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 23 février 1885.

Présidence de M. P. de Fontenilles, président

Présents à la séance :

MM. Paul de Fontenilles, président ; Rougier, secrétaire des séances. Malinowski, d'Orsay, Lebœuf, de Rouméjous, Pezet, Carbonel, Valette, Larous-silhe, l'abbé Gary.

M. Paul de Fontenilles lit une lettre de M. Bonamy, membre correspondant à la Villa Papi à Arcachon, exprimant le vœu que tous les membres de la Société qui possèdent des documents sur l'histoire du Quercy, envoient à la Société un catalogue raisonné des pièces qu'ils possèdent. Ces documents groupés et coordonnés, chaque sociétaire y trouverait d'importants renseignements pour les travaux monographiques ou historiques qu'il pourrait entreprendre.

M. Paul de Fontenilles communique ensuite à la Société une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts annonçant que la neuvième réunion des délégués des sociétés des beaux-arts des départements, aurait lieu à la Sorbonne à la même époque que la réunion des délégués des sociétés savantes, c'est-à-dire du mardi 7 avril au samedi 11 avril prochain.

M. Valette se fait l'écho de certains bruits qui disent que les peintures murales de la cathédrale de Cahors sont l'objet de mutilations qui en amèneront la destruction totale.

M. le Président répond que pour prévenir le retour d'accidents qui auraient pu avoir des suites fâcheuses, et dont nous n'avons pas à rechercher l'origine, le dérépissage de certaines parties de l'intérieur de la cathédrale fut jugé nécessaire.

Après diverses observations faites par plusieurs de ses membres, la Société exprime l'avis suivant :

La Société des Etudes regrette que la rapidité avec laquelle le dérépissage a été exécuté, n'ait pas permis de relever les peintures qui couvraient cette partie de la cathédrale.

M. Malinowski donne lecture d'une notice de l'abbé Paramelle publiée en 1873, sur la culture de la truffe. Partant de ce principe que les truffes sont produites par le fait de la piqûre d'un insecte sur les racines du chêne, il prétend que la piqûre d'un canif ou d'une alêne sur ces racines doit donner les mêmes résultats.

M. l'abbé Gary donne lecture à la Société d'une étude généalogique d'où il résulterait que le célèbre général anglais Gordon, né à Woolwich, le 28 janvier 1833 et mort à Kartoum le 26 janvier 1885, serait un des descendants des anciens seigneurs de Gourdon.

Ces seigneurs ont en effet porté le nom de Gordon jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

M. Gary appuie son opinion sur deux généalogies : l'une Ecossaise, l'autre Française. La première fait partie des papiers de famille de M. Geo A. Gordon de Somerville (Etats-Unis d'Amérique), membre de la Société des Etudes du Lot. La seconde est déposée aux archives du cabinet du Saint-Esprit à Paris. La généalogie Ecossaise remonte jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle et donne pour fondateur à la maison d'Ecosses, Adam Gordon que Malcolm, successeur de Macbeth, avait connu en France et emmené en Ecosses. Le roi lui donna pour armes « sur champ d'azur, trois têtes de sanglier or coupé. »

Au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, Alice, seule héritière de cette maison, épousa son parent Adam IV de Gordon qui était passé en Angleterre à la suite du prince de Galles.

Cet Adam, mentionné dans la généalogie française, était le troisième fils de Pons de Gordon et d'Alamande de Turenne. Avec lui commença la maison de Gordon Huntley d'où sortit plus tard la Maison de Gordon de Part, à laquelle appartenait l'illustre général anglais.

Il a du reste toujours existé dans les deux familles de France et d'Angleterre des traditions de parenté.

A une objection de M. Paul de Fontenilles, établie sur la différence des armes, M. l'abbé Gary répond que cette différence s'explique par ce fait rapporté dans la généalogie écossaise, à savoir que Malcolm donna lui-même pour armes à Adam Gordon, les trois têtes de sanglier. La séance est levée à dix heures.

Le secrétaire, ROUGIER. Le président, DE FONTENILLES.

**Tribunal correctionnel de Cahors.** — A l'audience du 19 mars courant, le Tribunal correctionnel de Cahors a jugé les auteurs des vols commis au préjudice du sieur Conduché, propriétaire à Cahors, arrêtés par la police le 15 février dernier : le nommé Peyris-sac, Jean, a été condamné à 13 mois d'emprisonnement, et la femme Garrigues Henriette, sa complice, à 3 mois de la même peine.

A l'audience du 18 mars, le Tribunal correctionnel a condamné le sieur Nègre, Joseph, cultivateur à Cahors, rue du Château-du-Roi, à 3 mois de prison, pour avoir porté des coups et fait des blessures graves au sieur Tinchou, pêcheur à Cabazat.

**Arrestation.** — Le commissaire de police a procédé à l'arrestation du nommé Bobret, Jean, chaudronnier, originaire de Marmanhac (Cantal), inculpé d'avoir porté des coups et fait des blessures assez graves au sieur Desprats, Etienne, terrassier, rue des Trois-Baudos, n° 5, à Cahors.

Variétés

La rage du chien.

Au début de la rage, il est extrêmement rare que le chien soit dangereux pour ceux qui vivent avec lui et qu'il se décide à les mordre. La fureur irrésistible ne vient qu'après. Que tout chien triste, inquiet, soit tenu pour suspect de rage et en cette qualité mis à l'attache et isolé, jusqu'à ce qu'un homme de l'art ait prononcé sur son état, ou jusqu'à ce qu'il soit revenu à l'état normal. En cas de rage, le doute n'est pas long. L'animal devient sous peu paralysé et meurt. La rage ne pardonne pas.

La première notion dont il importe de se bien pénétrer, c'est qu'ici rage n'est pas du tout synonyme de fureur. Le mot vulgaire par lequel la maladie a été de tout temps désignée, est basé sur le signe le plus saillant de ceux qui la caractérisent une fois qu'elle est confirmée ; mais ce signe est précédé par d'autres non moins caractéristiques. Et ce sont précisément ceux-ci qui sont les plus utiles à connaître, car ils permettent de diagnostiquer l'existence du mal avant que le malade soit devenu dangereux.

On observe le plus souvent, au début de la rage, une exagération de témoignages affectueux de la part de l'animal qui en est atteint. Il semble solliciter de son maître ou des personnes avec lesquelles il vit, par des caresses multipliées, comme une sorte de secours contre les terreurs vagues dont il est tourmenté.

Le premier changement qui se manifeste dans sa manière d'être, s'accuse en effet par une inquiétude et une agitation sans motif. Il ne peut tenir en place : il va sans but d'un lieu dans un autre, se retire dans un coin, où il tourne sur lui-même sans pouvoir trouver une place qui lui convienne. Si on l'observe alors de près on voit une expression de tristesse dans son regard. Il semble absorbé par une idée fixe, et il fait l'appel d'une voix connue pour l'en tirer. Et c'est alors qu'il prodigue des caresses exagérées. Revenu à ses penchants de tristesse, on le voit souvent se lancer d'un bond contre un ennemi imaginaire, en donnant de la voix d'une façon qui est tout à fait caractéristique de la maladie et que nous définirons tout à l'heure. Dans cette période, l'animal ne refuse pas habituellement les aliments lorsqu'on les lui présente, il se jette au contraire dessus et les avale gloutonnement. C'est même un signe ordinaire de la rage que la dépravation de l'appétit. Le chien enragé avale en général même des matières non alimentaires, telles que du bois, de la paille, etc. On en a vu manger leur propre fiente, et cela a été considéré par des auteurs très compétents comme un signe certain de l'affection.

C'est une grave erreur et le plus dangereux de tous les préjugés de croire que le chien enragé ne boit pas et manifeste même une véritable horreur pour l'eau. La détestable appellation d'hydrophobie, prétendue scientifique, et donnée à la rage pour ce motif, contribue malheureusement à entretenir cette erreur. Il est au contraire certain que le chien enragé, tant qu'il n'a pas encore de symptômes de paralysie des muscles de la gorge, boit avidement toutes les fois qu'il en trouve l'occasion. Croire qu'il ne peut pas être enragé par cela seul qu'on la voit boire, c'est donc se tromper beaucoup. Nous appelons sur ce point incontestable et incontesté la plus sérieuse attention. Ici comme pour tout ce qui concerne les aliments solides, le seul changement qui se manifeste habituellement, c'est une exagération. Au lieu donc de se rassurer lorsque, présentant de l'eau à un chien que l'on peut croire suspect, on le voit se précipiter dessus et boire avec avidité, il convient de considérer cela comme une forte présomption de rage.

Mais les caractères de la voix sont de nature à lever tous les doutes, quand on a pu les constater. A cet égard il n'y a pas d'erreur possible une fois que l'on est éclairé par la signification de ce que l'on a justement appelé le hurlement rabique.

Voici comment il a été décrit par Youatt, dont la description a été confirmée par tous les auteurs et par tous ceux qui ont une seule fois entendu la voix du chien enragé produisant ce hurlement.

« L'animal, lorsqu'il le fait entendre (dit Youatt traduit par le professeur H. Bouley), est le plus ordinairement debout, quelquefois assis, le museau porté en l'air. Il commence par un aboiement ordinaire qui se termine tout à coup et d'une manière tout à fait singulière, en un hurlement à cinq, six ou huit tons plus élevés que le commencement.

« On entend quelque fois les chiens hurler, ajoute le vétérinaire anglais, mais dans le cas de rage, le son produit est un aboiement parfait auquel succède tout à coup, brusquement, un hurlement prolongé. »

Il ne sera pas difficile, pensons-nous, de se faire une juste idée de cette association de sons discordants ; ils présentent quelque analogie avec certains chants du coq, au moins par le timbre rauque et un peu fêlé. C'est pour cela que certains auteurs disent que le chien enragé a la voix du coq.

Ainsi donc inquiétude et agitation sans motif, timidité sombre, exagération des caresses quand une personne connue et aimée les sollicite, exagération et dépravation de l'appétit et de la soif, mais surtout manifestation du hurlement rabique plus haut décrit, tels sont les principaux signes qui caractérisent le début.

L'un ou l'autre des premiers constaté seul même, doit suffire pour faire considérer comme suspect de rage l'animal qui le présente. Lorsqu'ils se montrent ensemble, les présomptions s'en trouvent augmentées ; mais dès que le hurlement rabique s'est produit, il n'y a plus de doute, le chien est décidément enragé. C'est une bonne action, en même temps qu'une mesure de sécurité, de mettre le pauvre animal à mort.

Ajoutons en terminant, que la morsure n'est pas nécessaire pour communiquer la rage : il suffit que de la salive du chien enragé, en si petite quantité que ce soit, ait été déposée sur quelque partie de la peau dépouillée de son épiderme. Si peu qu'un chien soit suspect, il est donc sage d'éviter ses caresses. Elles seraient plus sûrement mortelles que la plus cruelle des morsures, si la langue du pauvre animal rencontrait une simple écorchure ou une petite plaie.

**Un remède contre les pucerons.** — Voulez-vous protéger vos arbres fruitiers contre les pucerons ?

Quand les arbres fruitiers et autres sont attaqués par les pucerons, déchaussez l'arbre à dix centimètres de profondeur, sur une largeur de soixante : mettez dans cette cavité des débris de choux, feuilles, côtes et troncs, et recouvrez de terre. En quarante-huit heures, les insectes délogeront.

Ainsi parle et conseille le Bulletin agricole.

Bibliographie

**Victor Hugo.** — Œuvres complètes, édition définitive Hetzel-Quantin ne varietur, comprenant 46 volumes in-8°. Prix : 345 fr., payables 15 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Histoire de la Révolution Française,** par J. Michelet.

L'Histoire de France de Michelet constitue un monument national.

Elle comprend l'Histoire de la Révolution française dont nous commençons la publication.

Le nom de l'auteur n'a pas besoin de recommandation. Michelet est réputé le premier historien français de ce siècle, et son Histoire de la Révolution française est consacrée comme un chef-d'œuvre.

Jamais livre ne fut plus vivant, plus dramatique, plus puissant par la pensée, plus brillant par la style.

L'illustration en est due à M. Yierge, dont le talent original est si apprécié. Tous les dessins sont inédits, et composés spécialement pour cette édition.

Ils reproduiront toutes les scènes principales de la Révolution française et constitueront ainsi un véritable musée artistique.

Rien n'a été négligé pour rendre cette édition digne du nom de l'auteur et de l'importance de l'œuvre.

Chaque série contient, sous couverture illustrée, 32 pages de texte en format in-8° cavalier de luxe, avec une gravure hors texte sur papier fort teinté ; des vignettes, dans le texte, reproduisent les principaux sujets de chaque chapitre.

Il paraît une série chaque semaine, au prix de cinquante centimes.

Les livraisons sont distribuées de manière à former des volumes, avec titre et couverture pour chacun.

Le prix de chaque série, inférieur à celui des publications analogues, eu égard à la matière et à la quantité d'illustration, met cette Histoire de la Révolution française à la portée de toutes les bourses et lui assure ainsi un vaste public.

On souscrit dès à présent chez les éditeurs Marpon et Flammarion, rue Racine 26, en envoyant un man-

dat de sept francs, représentent le montant de chaque volume reçu franco, au fur et à mesure de son apparition.

Le numéro du Courrier Français de cette semaine contient une page de dessins de Willette : A propos des Fêtes de Charité ; une page de croquis des costumes de Bal des Incohérents, par de Sta ; les Nouveaux Bas-Annonces, de Gonella, et Un Protecteur, dessin de Trosche. Le numéro 20 centimes partout. Administration du Courrier Français, 14, rue Séguier, Paris.

Il reste encore quelques exemplaires du numéro fait par les Incohérents. Ce numéro de 24 pages contient plus de 60 dessins originaux de Henri Pille, H. Gray, Uzès, Régamex, Ferdinandus, G. Lorin aux bureaux du Courrier Français, 14, rue Séguier, Paris, mêmes bureaux que le Monde Poétique.

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques.

LA MUSIQUE DES FAMILLES

JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI  
Le numéro : 25 Centimes

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique, et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an : Paris 12 fr. — Départements, 14 fr.

Très belle prime aux abonnés. Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

THÉÂTRE DE CAHORS

Très prochainement et irrévocablement

DERNIÈRE REPRÉSENTATION DE

Mme AGAR

De la Comédie-Française.

GRANDE MÉNAGERIE EUROPÉENNE

Direction A. PEZON.

TOUS LES JOURS, SANS EXCEPTION

Grande Représentation

Et travail du célèbre Dompteur

PEZON

JEUDI, GRANDE ATTRACTION

Repas des Serpents

A 8 heures du soir

BOURSE. — Cours du 24 mars.

3 0/0	81 57
3 0/0 amortissable (ancien)	83 95
3 0/0 id. 1884	90 00
4 1/2 0/0 ancien	104 15
4 1/2 0/0 1883	110 35
Dernier cours du 23 mars.	
Actions Orléans	1,384 25
Actions Lyon	1,284 50
Obligations Orléans 3 0/0	381 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	310 50
Obligations Lombardes (jouissance )	315 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	337 00

Pour les personnes qui préparent elles-mêmes leur vin de quinquina, nous recommandons l'emploi de l'extrait fluide (Quinquina Bravais) ; cette liqueur donne instantanément, par simple mélange, un vin de quinquina dosé. Un verre à madère de cet extrait par litre de vin. (Voir prospectus). — Le Quinquina Bravais représente un médicament très actif et fort apprécié des malades qui peuvent prendre sous un très petit volume une dose d'excellent quinquina.

Une parole d'espoir pour les affligés.

— Julien-Bourgoin (Isère), le 5 mai 1884. — Monsieur Fanyau. J'ai vendu la plupart de vos flacons de tisane et de vos boîtes de pilules et j'ajouterai que tous mes clients ont paru satisfaits de vos produits. J'ai surtout une personne qui m'a autorisé à vous donner son nom que vous pouvez livrer à la publicité ; elle a été guérie radicalement par deux flacons de Tisane Américaine des Shakers, d'une tumeur qu'elle avait dans le ventre et contre laquelle tous les remèdes avaient échoué. Cette personne se nomme Madame Chamardon, à Jallieu-Bourgoin. Recevez, etc. C. Durand, pharmacien, (prix 4 fr. 50 la bouteille). La brochure explicative se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Bourguignon, à Cahors. Dépôt principal, pharmacie Fanyau, Lille.

Le Sirop de Raifort iodé de Grimault et Cie est recommandé par les médecins dans les maladies des enfants ; préparée avec le suc des plantes du Sirop anti-scorbutique, il est beaucoup plus actif que ce dernier ; il excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat la pâleur et la mollesse des chairs, guérit les gourmes, les éruptions de la peau et les croûtes de lait ; c'est un excellent dépuratif.





# ÉPICERIE PARISIENNE

6, Place du Marché, CAHORS

La Maison MICHAUD-LARIVIÈRE fils, prévient sa nombreuse clientèle, qu'on trouvera chez elle la célèbre marque :

## RHUM DES PLANTATIONS SAINT-JAMES

Les Plantations Saint-James sont situées sur les mornes réputés les plus fertiles des Antilles. Grâce à leur admirable exposition, les cannes à sucre de ces Plantations donnent à la distillation des Rhums exceptionnels. Cette marque cotée la première dans les pays d'origine est répandue dans le monde entier. Elle est expédiée exclusivement en bouteilles de forme carrée. Cette forme de bouteille est la propriété exclusive des Plantations Saint-James, pour l'embouteillage du Rhum.

Elle est mise en vente à l'Épicerie Parisienne, aux prix de :

Le litre.....	5 fr. 25.
La bouteille.....	4 fr. 50.
Le demi litre.....	2 fr. 90.

L'ÉPICERIE PARISIENNE prévient, en outre, qu'à l'occasion du **Jour de Pâques**, on trouvera dans ses Magasins, à partir de ce jour, un grand assortiment d'articles se rattachant à cette fête, tels que : Œufs en sucre et Chocolat, Vannerie, etc., etc.

La fraîcheur et le bon goût de ces articles qui seront vendus à des prix exceptionnels, les feront apprécier par ses nombreux clients.

LIQUEURS DE MARQUES — VINS FINS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS — SIROPS ET PUNCHS  
Livraison franco à domicile, pour la Ville. — Livraison franco d'emballage, pour la Campagne. — Envoi du Catalogue, franco sur demande.

NOTA. — La Maison n'a pas de succursales, ni de représentants.

# MAISON DES 100,000 PALETOTS

Rue de la Liberté, N° 11, CAHORS

## ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habilllements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

### CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

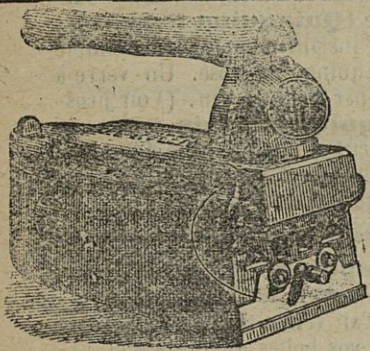
NOTA. — Cette Maison, quoique faisant le même genre d'affaires, n'a rien de commun avec la Maison portant le même nom et précédemment établie sur le boulevard Gambetta.

## A LOUER

L'ancienne auberge Carayon, située à Cahors, faubourg St-Georges.

VASTES ÉCURIES ET REMISES.

S'adresser à M. Pouzergues, propriétaire, au faubourg Cabessut, ou à M. Farges, négociant, avenue de la gare, à Cahors.



### NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL  
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

**Économie, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage. brevetés. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosse, imperméable à l'eau.

## Vignes Américaines & Franco-Américaines

### MASSOU

A PENNE (LOT-ET-GARONNE.)

Porte greffé.	Bout. Racin.
Montefiore (vrai) .. le cent.	60 » 300
Riparia tomentoux.	— 2 » 7
Riparia.....	— 150 6
Solonis.....	— 150 6
Viala.....	— 150 6
Yorek.....	— 2 » 8
Taylor.....	— 1 » 4
Clinton.....	— 0 50 2
Rupestis.....	— 3 » 10
Aminia.....	— 5 »
Producteurs directs.	
Othello.....	— 10 » 35
Herbement.....	— 2 » 10
Senesqua.....	— 5 » 25
Bram.....	— 5 » 25
Canada.....	— 5 » 25
Triumph.....	— 8 » 30
Noha.....	— 5 » 25
Jacquez.....	— 1 50 7
Cuningham.....	— 1 50 7
Secretary.....	— 40 »

### FRANCO-AMÉRICAIN

Bon Marché le plus avantageux.

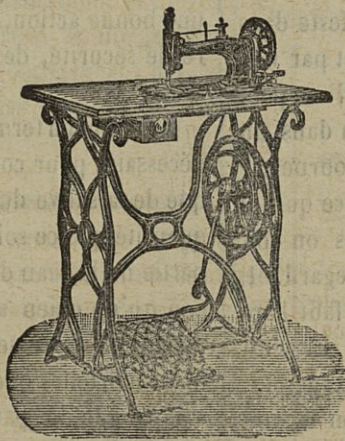
Commandes pour livrer l'hiver qui vient : racinés greffés et bien soudés sur Riparia Solonis ou Viala, 180 francs le mille

Le propriétaire doit envoyer le plant français qu'il veut faire greffer.

### MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4<sup>me</sup>

G. DESPRATS, Successeur  
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

### LE VŒU DE HENRY IV

se réalisera si vous élevez de la volaille dans vos châteaux, vos villas et vos fermes. L'incubation artificielle vous donne le moyen de faire de grandes quantités de volailles sans mal et sans dérangement. Avec les nouveaux appareils de ROULLIER & ARNOULT, à Gambais (Seine-et-Oise) et 5 et 7, Galerie Vivienne, à Paris, plus d'eau à réchauffer, plus de lampes, ni thermo-siphons, plus d'extincteurs, etc.

Ecrire, à Gambais, pour recevoir franco par retour, catalogues et renseignements.

### ASTHME

CIGARETTES de GRIMAULT & Co

au CANNABIS INDIO

Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'asthme, l'oppression, la toux nerveuse, les catarrhes, l'insomnie. — Paris, Pharm. 1, rue Bourdaloue.

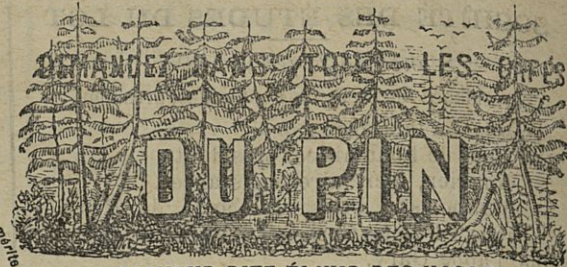
### VIN de PEPTONE

de CHAPOTEAUT

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvre, diabète, phthisie, épuisement, tumeurs, cancers, maladies du foie et de l'estomac. PARIS, Pharmacie VIAL, 1, rue Bourdaloue. Dépôt à Cahors, dans toutes les Pharmacies

Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

91 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants  
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

### GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousmelins, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

EXPOSITION



CAHORS 1881

## B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

### DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIU archviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 fr. 50 par la Poste.

### CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

### NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

### TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 40 par la poste.

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

# AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

## N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.